

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

5 décembre 2024

OBJET :

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

N° 2024-052

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Procurations : 4
- Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	Isabelle Pellet
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne		X	Manuel Balache
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		Lydie Blin
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier		X	Lydie Blin
Monsieur	Claudio Lo Curlo		X	Frédéric Brigaud

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612

Vu la délibération n°2024-013 du 2 avril 2024 relative au vote du budget primitif de la commune de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2024-034 du 2 juillet 2024 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget de la commune

Vu la délibération n°2024-047 du 30 octobre 2024 relative à la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget de la commune

Considérant que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que le maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits et que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption,

Considérant que les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement hors crédits affectés au remboursement de la dette au budget primitif de l'exercice précédent s'élèvent à 2 764 266,65 €

Considérant que le montant maximum de l'autorisation budgétaire avant le vote du budget s'élève à 25 % du montant ci-dessus soit 691 066,66 €

Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'ouverture de crédits selon les modalités suivantes :

CHAPITRE 20		
203	frais d'études, recherche, développement	10 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20		10 000,00
CHAPITRE 21		
21 316	équipements du cimetière	30 000,00
2 121	plantation d'arbres et d'arbustes	15 000,00
2131	bâtiments publics	100 000,00
2 138	autres constructions	30 000,00
2 152	installations de voirie	20 000,00
2 151	réseaux de voirie	20 000,00
21 757	matériel et outillage technique	40 000,00
2 183	matériel informatique	30 000,00
2184	meublier	20 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21		305 000,00
CHAPITRE 23		
231	immobilisations en cours	100 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23		100 000,00
TOTAL		415 000,00

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 060-216003103-20241212-2024_052-DE



Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Grégory Palandre



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024



ID : 060-216003103-20241212-2024_052-DE